

Saint-Martin-de-Fontenay

Collège : un 1^{er} pas en vue de plaider au Mémorial

OUEST-FRANCE.FR, QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 10 février 2018

342 mots



Le binôme gagnant le 1er prix. Killian Girard et Thibaut Gillard ; Me Sophie Lecellier, avocate, membre du jury ; Lauryne Clouet et Rabia San, binôme ayant obtenu la 2e place. - Crédit Ouest-France

Pour la seconde année consécutive, les élèves de 3^e du collège Guy-de-Maupassant ont participé, jeudi, au concours interne « 180 secondes pour les droits de l'Homme ».

Des causes variées, plaidées devant un jury

Plusieurs thèmes ont été traités, jeudi matin, devant un jury composé de trois membres : Sophie Lecellier, avocate au barreau de Caen ; Gilles Baloche, principal du collège, et Nathalie Donatin, enseignante d'Histoire-Géographie. C'est ce qui a permis de départager les candidats et de désigner les deux premiers.

Sylvie Derouault, professeure de français, animait la cérémonie. Les élèves, regroupés en binômes, ont défendu des causes aussi variées que l'amélioration de l'état des prisons en France, l'interdiction des robots tueurs, la lutte contre le harcèlement des femmes au travail ou le sort des Rohingyas.

Un exercice interdisciplinaire

« Les textes écrits par les élèves dans le cadre d'un EPI (Enseignement pratique interdisciplinaire) ont été réalisés conjointement, en français et en Histoire-Géographie. Les élèves de 3^e ont ainsi pu s'exercer aux techniques de l'argumentation avant de travailler la mise en voix avec les conseillères d'éducation, Mmes Ollivaud et Lefoyer. C'est un vrai travail d'équipe qui a permis de préparer les collégiens au jour J. Devant leurs camarades, le jury et la caméra, le stress était au rendez-vous. Mais chaque binôme a su défendre sa cause », indique Nathalie Donatin.

Deux sujets retenus

Cette année, deux groupes ont été récompensés. Killian Girard et Thibault Gillard ont remporté le 1^{er} prix du jury et le prix des collégiens avec leur plaidoirie sur l'emprisonnement des journalistes en Turquie. Rabia San et Lauryne Clouet ont convaincu en plaidant contre le harcèlement scolaire et remportent le 2^e prix du jury. Les vidéos de ces deux groupes doivent parvenir au Mémorial avant le 19 février. Si elles sont retenues, les élèves plaideront le 6 avril dans l'amphithéâtre du musée caennais.